



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2022/77**

**Réunion du 08 novembre 2022 à 19h00  
sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 31/10/2022

Date d'affichage : 31/10/2022

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 27**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoît LAIES donne pouvoir à Mme Marina LESCOUET, M. Laurent MOREAU donne pouvoir à M. Yann DUGARD

**Secrétaire de séance** : M. Eric HUET

**Objet** : **Mise en conformité de branchements d'assainissement en domaine privé sur la commune de Vouziers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L1331 ;

Vu le XI -ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

Considérant l'obligation pour les riverains des rues concernées de se raccorder de façon conforme aux réseaux collectifs des eaux usées et pluviale ;

Considérant la charge financière souvent conséquente pour le particulier générée par cette obligation ;

Considérant la possibilité d'optimiser le coût de travaux par branchement en faisant porter le dossier par la ville de Vouziers ;

Considérant que cela permettra de réduire le reste à charge pour chaque particulier ;

Considérant les possibilités de financement par l'Agence de l'eau des études, travaux et certificat de conformité liés à cette mise en conformité ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- De faire réaliser les travaux de mise en conformité de branchements d'assainissement en domaine privé à Vouziers, sous réserve de l'obtention de l'accord de 80% des particuliers concernés ;
- De conventionner à cet effet avec les particuliers concernés pour le financement et la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux selon le modèle joint en annexe de la présente délibération ;
- De solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour toutes études et travaux liés ;
- D'autoriser le Maire ou son Adjoint à signer les conventions avec les particuliers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

Fait en mairie le

Le Maire,  
Yann DUGARD

